



FICHE D'INSCRIPTION

Baby ou Eveil Athlétiques

Saison 2018 – 2019

<input type="checkbox"/> Première licence <input type="checkbox"/> Renouvellement	Nom : Prénom :
Sexe	<input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Masculin
Date de naissance (Jour/Mois/Année)	
Téléphone(s)	Fixe : Portable 1: Portable 2:
E-mail(s) pour recevoir la licence	Parents : Enfant :
Adresse des parents Code postal Ville	
Profession des parents	
Catégorie du jeune athlète	<input type="checkbox"/> Baby Athlé (2013-2014) 180€ <input type="checkbox"/> Eveil Athlé (2010-2011-2012) 180€
Achat du maillot du club 20€ (Obligatoire en compétition)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si vous êtes nouveau, comment avez-vous connu le Stade Rennais Athlétisme ?	<input type="checkbox"/> Amis/Famille <input type="checkbox"/> Atelier périscolaire <input type="checkbox"/> Ecole/collège <input type="checkbox"/> Internet Autres :
Charte du club	L'action de se licencier au club implique l'acceptation de la charte du Stade Rennais Athlétisme

Je soussigné,..... père/mère/représentant légal autorise l'athlète nommé ci dessus à se licencier au Stade Rennais Athlétisme pour la saison 2018/2019.

Fait à Le

Signature

PARTIE RESERVEE AU CLUB

- Certificat Médical
 Paiement par

Licence n° _____

Espèces		Coupon Sport	
Chèque (Nbre + Banque + montant)		Chèques vacances	
Carte Sortir			

Charte du Stade Rennais Athlétisme



Prendre une licence au Stade Rennais Athlétisme c'est s'engager à :

1. LICENCE

- Se licencier dès la reprise de l'entraînement.

2. ASSIDUITE ET PONCTUALITE

- Etre assidu et ponctuel quel que soit son âge.
 - La ponctualité est une marque de respect à l'égard des athlètes et entraîneurs.
- S'inscrire pour les compétitions (auprès du responsable de catégorie) et tenir son engagement : toute absence est préjudiciable au club et donc aux athlètes, notamment lors des compétitions par équipe.
- Répondre aux mails adressés par le club quelque soit la réponse.

3. COMPETITION

- Participer aux compétitions programmées par l'entraîneur référent.
- Etre à la disposition du club pour les deux tours d'interclubs (2 week-end en Mai).
 - La composition des équipes Interclubs sera décidée en réunion entraîneur sur proposition du responsable technique du club.
- Participer aux déplacements collectifs organisés par le club notamment lors des championnats de France.

4. COMPORTEMENT DE L'ATHLETE

- Respecter les règles et l'autorité des dirigeants et entraîneurs.
- Participer aux entraînements prévus au programme et ne pas faire selon ses envies personnelles.
- Respecter ses adversaires et les officiels en compétition.
- Accepter les différences de niveaux et apporter la même considération à tous les athlètes.
- Solliciter les entraîneurs ou les dirigeants en cas de problème.

5. TENUE DU SPORTIF

- Porter la tenue officielle du club "Erima" (maillot) lors des meetings, cross et championnats.

6. DROIT A L'IMAGE

- Autoriser le club à exploiter les photos et vidéos prises lors des entraînements ou compétitions dans le but de promouvoir la pratique de l'athlétisme au sein du club.

7. LE CLUB S'ENGAGE A:

- Communiquer aux entraîneurs les dates de compétitions.
- Organiser et financer les déplacements lors des championnats.
- Assurer l'accompagnement des athlètes en compétition.
- Proposer aux athlètes, au travers de l'équipe entraîneur, des entraînements adaptés de qualité.